Article mensuel

Conseils à un prétentieux

Louange à Allah Seigneur des Mondes. Que paix et bénédiction soient sur celui qu'Allah a envoyé en miséricorde pour l'humanité, ainsi que sur sa Famille, ses Compagnons et ses Frères jusqu'au Jour du Jugement. Ceci dit :

Le musulman ne doit pas refléter une apparence qui n'est pas la sienne, ou contrarier son for intérieur. Il ne doit pas, également, s'attribuer une position supérieure ou meilleure, ou affecter ce qu'il n'a pas, car cette moralité renseigne sur la sincérité. Le Prophète ﷺ dit : « **Celui qui prétend avoir obtenu plus que ce qu'on lui a réellement accordé est semblable à un porteur de deux vêtements [en déguisement] pour tromper les gens** »[1].

On disait :

Celui qui affecte ce qu'il n'a pas

Sera, certes, dévoilé à l'épreuve.

Pour cela, on ne doit pas prétendre acquérir un savoir lorsque l'on ne sait pas, détenir une maîtrise que l'on n'a pas, ou prêcher avant d'être qualifié, car, cela est le défaut du savoir et de la pratique. Pour cette raison, ont disaient : « Celui qui prêche avant l'heure, fait certainement face à son humiliation ».

Certains Andalous ont aussi dit :

Nous implorons la protection d'Allah de ceux qui prêchent

Avant d'acquérir le savoir nécessaire.

Il est, donc, impératif de savoir que celui qui se tient à ce genre de caractère, qu'est la véracité, que cette dernière est l'un des compléments de la foi et de l'Islam qu'Allah ﷻ nous a ordonné de nous y attacher et a fait louange de ceux qui s'y attache.

Allah ﷻ dit :

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا اتَّقُوا اللَّهَ وَكُونُوا مَعَ الصَّادِقِينَ﴾ [التوبة: 119].

Le sens du verset :

﴿**O vous qui croyez ! Craignez Allah et soyez avec les véridiques**﴾ [Et-Tawba (Le Repentir) : 119].

Il dit aussi :

﴿وَالَّذِي جَاءَ بِالصِّدْقِ وَصَدَّقَ بِهِ أُولَئِكَ هُمُ الْمُتَّقُونَ﴾ [الزمر: 33].

Le sens du verset :

﴿**Tandis que celui qui vient avec la vérité et celui qui la confirme, ceux-là sont les pieux**﴾ [Ez-Zoumar (Les Groupes) : 33].

Allah ﷻ dit, aussi, en louant les véridiques :

﴿رِجَالٌ صَدَقُوا مَا عَاهَدُوا اللَّهَ عَلَيْهِ﴾ [الأحزاب: 23].

﴿**Il est parmi les croyants des hommes qui ont été sincères dans leur engagement envers Allah**﴾ [El-Ahzâb (Les Alliés) : 23].

Il suffit de dire que la véracité conduit au bien et le bien mène au paradis, tel rapporté dans le hadith consensuel [entre El-Boukhâri et Mouslim] : « **Tenez-vous à la véracité, car la véracité conduit à la bonté, et la bonté mène au paradis, et l'homme ne cesse de dire la vérité et insiste sur la véracité jusqu'à ce qu'il soit reconnu, auprès d'Allah, comme étant un homme véridique** »[2].

On sait bien que l'ultime fin et souhait de tout musulman est le paradis. Et la véracité dans ses paroles est un signe de respect, un honneur pour l'âme et un art de savoir dans lequel ne se distingue qu'un homme véridique. Ainsi, la véracité est prioritaire à l'acquisition du savoir, et le musulman doit s'imprégner de véracité comme l'ont affirmé certains de nos *Salafs* (Pieux Prédécesseurs).

Nous devons, également, le respect, l'estime et la vénération a l'égard des savants, car leur vénération fait partie de la Sounna du Prophète ﷺ.

Certes, ce sont des êtres humains et ils sont faillibles, mais le croyant doit penser du bien vis-à-vis des gens de la foi, de la religion et de la rectitude, et l'étudiant ne doit pas s'opposer aux gens du savoir, de la confiance et de la justice. Il doit, plutôt, remettre en cause ses propres opinions devant les leurs, et ne pas se précipiter de les opposer dans les situations d'improbabilité et d'*Idjtihâd* (l'effort jurisprudentiel) avant de s'assurer ou de confirmer les faits, car leur accusation est injuste. Et si cela (l'accusation) provient de celui qui ne se rend pas compte de ses propres erreurs, comment se fait-il qu'il juge autrui d'avoir commis des erreurs, sans prendre en compte le fait de les sous-estimer ou les corriger. Cependant, le musulman ou l'étudiant doit se confier aux gens du savoir [religieux], tenir sa langue et ne pas les diffamer ou blâmer, car, cela leur fait perdre leur révérence et les rend sujets aux accusations. Il doit, aussi, prendre soin de leur dignité et laisser de côté l'insolence, la dispute et l'ingérence, notamment en public, car cela entraîne la vanité et hérite la prétention… Certes, s'ils commettent des erreurs ou ils ont des illusions, on les souligne sans provoquer d'agitation ou de trouble autour d'eux ; on ne doit pas les sous-estimer ou se réjouir de les voir sous-évalués, parce que ces comportements n'émanent que de la part d'un prétentieux de son savoir qui voudrait : « Farder ses yeux avec du kohl mais s'y est rendu aveugle » ou quelqu'un qui voudrait : « Guérir un rhume en engendrant une lèpre ».

Ainsi, je voudrais relier mes propos à ceux susdits, que l'homme doit savoir que la source de toute faveur et l'origine de toute grâce est Allah ﷻ. Et si Allah octroie aujourd'hui argent, savoir, dignité et honneur, Il peut les reprendre dans le futur, car c'est Lui l'Empêcheur et le Pernicieux, le Donateur et l'Utile; Il est capable de donner et de reprendre toute chose. Ceux qui sont reconnaissants, Il leur donne plus.

Allah ﷻ dit :

﴿لَئِنْ شَكَرْتُمْ لَأَزِيدَنَّكُمْ﴾ [إبراهيم: 7].

Le sens du verset :

﴿**Si vous êtes reconnaissants, très certainement, j'augmenterai mes bienfaits pour vous**﴾ [Ibrâhîm (Abraham) : 07].

Mais ceux qui manifestent l'ingratitude par leur comportement ou dans leur fond et se distinguent par ce qu'Allah a prohibé et ont renié Sa grâce ; la faveur, alors, se tourne en malheur. Et parmi les fatalités, maintenant et plus tard, c'est se faire admirer et se vanter de ses œuvres, et ce qui en résulte en ce qui concerne le savoir et le refus de son acquisition. La vanité et la prétention induisent à prétendre le savoir, à mépriser et à sous-estimer autrui. Ces obstacles et entraves sont parmi les choses décourageantes qui empêchent la perfection [humaine] du musulman ou de l'étudiant. Ils réduisent la gloire en humiliation, la force en faiblesse et la grâce en disgrâce. En effet, le Coran et la Sounna ont réprouvé et mis en garde contre la vanité et la prétention, puisque celles-ci sont des caractères qui réduisent les actions à rien. De plus, la vanité est le fléau de la sincérité, et quiconque se vante d'une action, cette dernière sera réduite à rien, ainsi que pour un arrogant.

Par ailleurs, si l'ostentation s'inscrit dans l'association de l'action avec les hommes, la vanité s'inscrit dans l'association de l'action avec soi-même, comme énoncé par Ibn Taïmia et Ibn El-Qayyim[3].

La vanité est, donc, sœur de l'ostentation. Et une personne qui a une attitude ostentatrice ne réalise pas la parole d'Allah ﷻ :

﴿إِيَّاكَ نَعْبُدُ﴾ [الفاتحة: 5].

Le sens du verset :

﴿**C'est toi, Seul, que nous adorons**﴾ [El-Fâtiha (L'Ouverture) : 5].

Tandis que le vaniteux et le prétentieux ne réalisent pas :

﴿وَإِيَّاكَ نَسْتَعِينُ﴾ [الفاتحة: 5].

Le sens du verset :

﴿**C'est toi, Seul, dont nous implorons secours**﴾ [El-Fâtiha (L'Ouverture) : 5].

Le Coran met en garde contre ce fléau.

Allah ﷻ dit :

﴿وَغَرَّتْكُمُ الْأَمَانِيُّ حَتَّى جَاءَ أَمْرُ اللَّهِ وَغَرَّكُمْ بِاللَّهِ الْغَرُورُ﴾ [الحديد: 14].

Le sens du verset :

﴿**Et de vains espoirs vous ont trompés jusqu'à ce que vint l'ordre d'Allah et le séducteur (diable) vous à trompés au sujet d'Allah**﴾ [El- Hadîd (Le Fer) : 14].

Allah ﷻ dit aussi :

﴿وَيَوْمَ حُنَيْنٍ إِذْ أَعْجَبَتْكُمْ كَثْرَتُكُمْ فَلَمْ تُغْنِ عَنْكُمْ شَيْئًا﴾ [التوبة: 25].

Traduction du sens du verset :

﴿**Et (rappelez vous) le jour de Houneyn, quand vous étiez fiers de votre grand nombre et que cela ne vous a servi à rien**﴾ [Et-Tawba (Le Repentir) : 25].

Et :

﴿يَا أَيُّهَا الْإِنْسَانُ مَا غَرَّكَ بِرَبِّكَ الْكَرِيمِ﴾ [الانفطار: 6].

Le sens du verset :

﴿**O homme qu'est ce qui t'a trompé au sujet de ton Seigneur, le Noble**﴾ [El-Infitâr (La Rupture) : 06].

Le Prophète ﷺ dit : « **Trois caractères sont destructifs; une avarice sordide, une passion obéie et la vanité** »[4].

Le musulman doit également se conduire correctement avec les gens et reconnaître leurs droits. Il ne doit pas leur porter atteinte, notamment lorsqu'ils sont plus âgés, plus connaisseurs et plus honorables que lui, ou qu'ils aient été à l'origine de son orientation, ou qu'il ait tiré profits d'eux ; ils ont, alors, une faveur sur lui et tiennent la place de ses parents auxquels il doit le bien et la bonté et auxquels il ne doit pas porter préjudice. Il doit implorer Allah ﷻ en leur faveur et demander le pardon de leurs pêchés, appliquer et honorer leurs engagements. Tout cela relève d'*El-Ihsêne* (la bienfaisance). *El-Ihsêne* est, comme on le sait, une partie intégrante de la croyance musulmane, car l'Islam s'appuie sur trois piliers : la foi, l'Islam et *El-Ihsêne*, tel mentionné dans le hadith consensuel de *Djibrîl* (l'Archange Gabriel). Après que ce dernier est reparti, le Prophète ﷺ a dit : « **C'est *Djibrîl*, il est venu vous enseigner votre religion** »[5]. Ainsi, il a considéré qu'*El-Ihsêne* fait partie de la religion.

Mais les expressions qu'utilisent ces étudiants sont, dans la plupart des cas, ignobles comme les insultes, les immoralités, les grossièretés et autres choses telles que la calomnie, la diffamation et autres défauts de la langue qui ne sont pas du tout d'*El-Ihsêne*.

Allah ﷻ dit :

﴿وَقُولُوا لِلنَّاسِ حُسْنًا﴾ [البقرة: 83].

Le sens du verset :

﴿**Ayez de bonnes paroles avec les gens**﴾ [El-Baqara (La Vache) : 83].

Allah ﷻ dit aussi :

﴿إِنَّ اللَّهَ يَأْمُرُ بِالْعَدْلِ وَالْإِحْسَانِ﴾ [النحل: 90].

Le sens du verset :

﴿**Certes, Allah commande l'équité et la bienfaisance**﴾ [En-Nahl (Les Abeilles) : 90].

De ce fait, les gens de la rectitude évitent ce genre d'expressions. Le Prophète ﷺ dit : « **Le croyant ne peut être ni calomniateur ni imprécateur ni grossier ou vulgaire dans ses propos** »[6].

De plus, l'Islam a loué les bonnes moralités. Il a appelé à inculquer ces qualités aux musulmans et à les développer dans leurs âmes.

Allah ﷻ a fait l'apologie de son Prophète, vu ses bonnes moralités ; Il a dit :

﴿وَإِنَّكَ لَعَلَى خُلُقٍ عَظِيمٍ﴾ [القلم: 4].

Le sens du verset :

﴿**Et tu es, certes, d'une moralité imminente**﴾ [El-Qalam (La Plûme) : 04].

Il l'a ordonné, aussi, d'adhérer aux bonnes mœurs :

﴿ادْفَعْ بِالَّتِي هِيَ أَحْسَنُ فَإِذَا الَّذِي بَيْنَكَ وَبَيْنَهُ عَدَاوَةٌ كَأَنَّهُ وَلِيٌّ حَمِيمٌ﴾ [فصلت: 34].

Le sens du verset :

﴿**Repousse (le mal) par ce qui est meilleur, et voilà que celui avec qui tu as une animosité devient tel un ami chaleureux**﴾ [Foussilate (Les Versets Détaillés) : 34].

En effet, le message de l'Islam est réduit tout entier à ce contexte de purification. Le Prophète ﷺ dit : « **Je n'ai été envoyé que pour parfaire les hautes moralités** »[7].

De là, nous comprenons que le Prophète ﷺ a perfectionné cette purification, à la fois, théoriquement et pratiquement, car Allah ﷻ a perfectionné Sa religion et Sa faveur sur son Prophète et sur les croyants. La purification, qu'est l'ultime objectif des messages divins et leurs fruits, est l'un des fondements et piliers de la voie salafie.

Enfin, mon dernier conseil à prodiguer est de dire que l'Islam n'est pas seulement une croyance ou une adoration, mais il est aussi bonnes moralités et bon traitement. Les mauvaises mœurs, en Islam, sont un crime hideux que le musulman doit absolument éviter quelque soit la raison, car la pureté de l'âme provient de la foi et des bonnes œuvres qui sont inharmonieuses avec les mauvaises mœurs qui sont un mal absolu et qui sont sans utilité.

Nous devons, donc, éviter le mal et nous rapprocher du bien, nous tenir à la piété et à la droiture, qu'est le critère de préférence et la balance par laquelle sont pesés les hommes.

O Allah ! Nous Te sollicitons pour nous prémunir de toutes les mauvaises mœurs et vaines œuvres. Nous voulons, par ce, le Visage d'Allah ﷻ ; c'est Lui, Seul, qui mène au droit chemin.

Louange à Allah, Seigneur des Mondes et que Sa bénédiction et salut soient sur Son Prophète Mohammed, sa famille, ses Compagnons et ses Frères jusqu'au Jour Dernier.

---

[1] Rapporté par El-Boukhari (9/317), chapitre du « Mariage », concernant celui qui prétend avoir obtenu plus que ce qu'il a réellement, et l'interdiction à une coépouse de se vanter, Mouslim (14/110), chapitre des « Habits », concernant la prohibition de la fausseté dans le port des habits, et Abou Dâwoûd (5/269), chapitre de « La bienséance », concernant celui qui prétend avoir obtenu plus que ce qu'on lui a accordé, d'après Asmâ' Bint Abou Bakr رضي الله عنها. Le sens de ce hadith pour les savants : « Concerne celui qui affecte ce qu'il n'a pas et essaye de le mettre en valeur auprès des gens et s'embellit avec la fausseté. Ceci est un comportement blâmable comme est blâmé le porteur de deux vêtements en déguisement. Voir : [« Charh Mouslim » d'En-Nawawi (14/110)].

Ibn Hadjar a dit dans son œuvre « El-Feth » (9/318) : « Le Prophète voulait dire par (deux vêtements) que la personne prétendante a doublement menti ; elle a menti à soi-même avec quelque chose qu'elle n'a pas reçu et à autrui de ce qu'elle n'a pas reçu, comme le faux témoin, il se fait injustice et fait injustice à ceux pour qui il porte témoignage ».

[2] Rapporté par El-Boukhâri (10/507), chapitre de « La bienséance », concernant le verset suivant :

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا اتَّقُوا اللَّهَ وَكُونُوا مَعَ الصَّادِقِينَ﴾ [التوبة: 119].

Le sens du verset :

﴿**O vous qui croyez ! Craignez Allah et soyez avec les véridiques**﴾ [Et-Tawba (Le Repentir) : 119] et la prohibition du mensonge, et Mouslim (16/160), chapitre « Le bien et le lien », concernant la laideur du mensonge et la bonté de la véracité et son application, d'après le hadith rapporté par Ibn Mess`oûd رضي الله عنه.

[3] Voir : « Et-Tafsîr El-Qayyim Fîma Djoumi`a Li Ibn El-Qayyim » (48).

[4] Rapporté par Ibn `Abd El-Bar dans « Djâmi` Bayâne El-`Ilm Wa Fadhlih » (1/143) d'après Anas Ibn Mâlik رضي الله عنه. Ce hadith est rapporté de plusieurs voies et il est jugé *Hassane* (bon) par El-Albâni vu l'ensemble de ses

voies. El-Moundhiri l'a jugé également *Hassane* (bon). Voir : « Es-Silsila Es-Sahîha » d'El-Albani (4/412-416).

[5] Rapporté par Mouslim (1/150), chapitre de « La foi », concernant la description de la foi, de l'Islam et d'*El-Ihsêne* (La bienfaisance), Abou Dâwoûd (5/69), chapitre de « La Sounna », concernant le destin, Et-Tirmidhi (5/5), chapitre de « La foi », concernant la description de la foi et de l'Islam par Djibrîl pour le Prophète ﷺ, et Ibn Mâdjah (1/24) dans l'introduction de son livre, chapitre de « La foi », par l'intermédiaire de `Omar رضي الله عنه.

[6] Rapporté par Et-Tirmidhi (4/350), chapitre « Le bien et le lien », concernant la damnation. Ce hadith est jugé authentique par El-Hâkim (1/12) et par El-Albani dans « Es-Sahîha » (320) et dans « Sahîh Et-Tirmidhi » (2/370). Sa chaîne de transmission a été jugée forte par `Abd El-Qâdir El-Arnâ'oût dans « Charh Es-Sounna » (13/134).

[7] Rapporté par Ahmed (2/318) et El-Boukhâri dans « El-Adab El-Moufrad » (273), par l'intermédiaire d'Abou Hourayra رضي الله عنه. Ce hadith est jugé authentique par El-Albâni dans « Es-Silsila Es-Sahîha » (45).

.: Il n'est permis de faire référence à une matière ou l'attribuer au Cheikh que si celle-ci a été publiée sur son site officiel :.

.: Les matières du site sont exclusivement d'ordre scientifique jurisprudentiel émanant de la charia islamique, et n'ont point d'objectifs médiatiques. Elles ne doivent en aucune façon être publiées à l'occasion des occurrences et des nouvelles calamités vécues par la nation :.

.: L'administration du site web interdit la traduction et l'exploitation des matières publiées sur le site à des fins commerciales, et autorise leur utilisation pour des raisons de recherche ou de prêche en faisant référence au site :.

Tous droits réservés. (1424 H/2004 G – 1432 H/2011 G)